Urbanisation de la forêt ardennaise

À l'heure où la transition énergétique est amorcée et où un changement croissant de notre comportement environnemental est enclenché, les élus de la Province de Luxembourg avancent, depuis presque deux ans, vers un projet de déforestation de la butte du Celly, située dans le Parc naturel des deux Ourthes à Sainte-Ode, et plus encore vers son urbanisation.

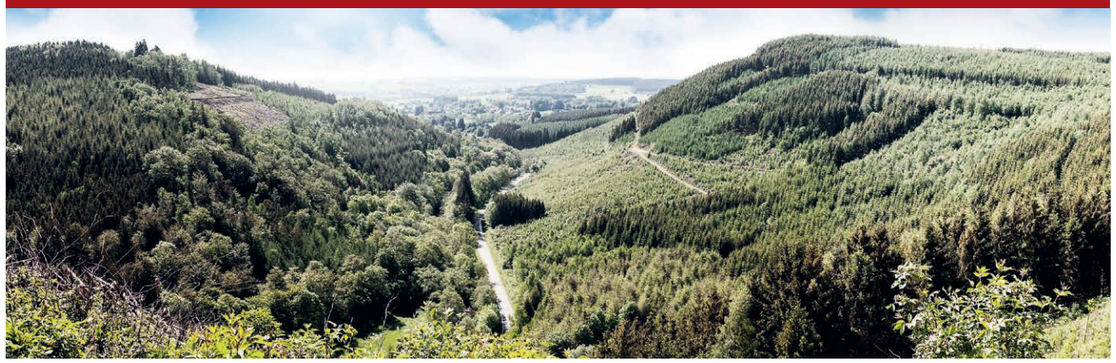

Celly C'est nous !

Cela se passait en mai 2022. Un compromis de vente est signé entre la Province de Luxembourg et la société *Mamm-Ut Invest* en vue de rénover le château du Celly, mais aussi d'établir, en trois phases, sur ce domaine de 83 hectares, cinquante gîtes de grande capacité, un hôtel de luxe de quarante suites, des restaurants, un centre wellness, des appartements et des aménagements connexes (routes, parkings, centrale énergétique biomasse…).

Et ce, alors que l'objet social de l'asbl *Sana Belgica*, un des propriétaires des lieux et dont les principaux administrateurs sont des élus de la Province, est de protéger les intérêts des victimes de guerre, sans limite de nationalité ni de temps, qu'un centre de demandeurs d'asiles jouxte le site et qu'en plus, l'endroit est un haut lieu écologique !

Celly C'est nous !

Louable jusqu'où ?

Pour Marc Gauthier, président du Parc naturel des deux Ourthes, l'intention première était de restaurer le château du Celly, aujourd'hui très détérioré. L'argument est peut-être louable. Là où il le devient moins, c'est à partir du moment où les propriétaires, la *Fondation Sainte-Ode* et l'asbl *Sana Belgica*, s'adressent à *Idelux* pour donner une nouvelle destination à ces hauts lieux. En les confiant à *Idelux*, ils cherchent à vendre non seulement le château mais aussi les 83 ha qui l'accompagnent. Or, nous disent Fabian Maziers et Pierre-Christophe Stavaux du collectif citoyen *Celly C'est Nous !*, *« l'héritage public (puisque acquis par la Fédération nationale des Anciens Prisonniers de Guerre et Prisonniers Politiques, avec des apports de la Croix-Rouge, des cotisations personnelles…), cédé en son temps à la Province dans un intérêt public, se voit ici destiné à des fins privées »*.

Un appel d'offres est néanmoins lancé. Le projet retenu est celui de *Mamm-Ut Invest* à qui un droit de préemption pour la valorisation du site est accordé. Avec la condition suspensive qu'un permis lui soit octroyé, purgé de tout recours.

Que propose cette société ? La réfection du château avec restaurant au rez-de-chaussée et bureaux pour l'activité commerciale immobilière à l'étage. Avec, en surplus, pour la première phase, la construction de quatorze gîtes de grande capacité qui seront proposés à la vente. Les 2ème et 3ème phases concernent la construction des autres bâtiments et parkings. *« Autrement dit, une défiguration de notre paysage forestier »*, rétorque *Celly C'est Nous !*. Et Marc Gauthier de se défendre : *« Il faudrait pour ces deux dernières phases, une modification du plan de secteur et ce n'est pas à l'ordre du jour »*. Il signe cependant un compromis où sont clairement prévues les trois phases.

La population s'insurge

Pour *Celly C'est Nous !*, le collectif citoyen de la région, c'est NON à ce projet ! *« En voulant vendre ce site, via ses asbl, la Province veut échapper à des obligations publiques contraignantes,* clament ses membres. *La Province se rend-t-elle compte que ce projet est gigantesque voire babylonien et que, par conséquent, il ne s'intègre nullement dans le paysage ardennais ? Il en détruirait le caractère bucolique en plus d'en réduire l'accès »*.

À l'heure où, ce 17 janvier 2024, ces lignes s'écrivent, une décision de justice vient de tomber et reconnaît comme étant publics les chemins qui traversent le domaine. Une victoire pour *Celly C'est Nous !*, puisque cette décision sera une entrave pour le promoteur. Celui-ci devra forcément en tenir compte pour l'élaboration du plan de ses travaux. Toujours pour le collectif, ce site, au contraire de l'avis provincial, devrait être protégé.

Celly C'est nous !

La butte du Celly est un joyau de beauté. De nombreuses espèces fragiles fréquentent la zone. Il s'agit notamment de la loutre, qui aime l'eau quand elle est saine et que la pollution et l'urbanisation détérioreraient, de la cigogne noire, espèce protégée en Région wallonne, de la grande aigrette, du rouge-gorge, du bouvreuil, du bec croisé… De plus, la butte du Celly, ce legs constitué à partir des cotisations d'anciens combattants poursuivait un but social. A-t-on, dès lors, le droit de piétiner cet héritage moral en le bradant à des seules fins mercantiles ?

Compte-à-rebours

À partir de mai 2022, date de la signature du compromis de vente, le promoteur a deux ans pour déposer un permis pour la première phase des travaux. Le compte à rebours se termine donc bientôt. Mais, mi-janvier 2024, ni la Province ni l'asbl *Sana Belgica* n'avaient de nouvelles de *Mamm-Ut Invest*.

Entre-temps, une pétition était lancée par *Celly C'est Nous* ! contre le projet. En octobre 2023, l'association engrangeait plus de 4257 signatures contre la déforestation et l'urbanisation de la butte du Celly.

En décembre 2023, le collectif citoyen est évoqué par la minorité du Conseil provincial. La proposition de celle-ci est timidement d'anticiper un éventuel renoncement avec l'acquéreur et de s'intéresser à l'alternative développée par le collectif. Pour Stéphan de Mul, président du Collège provincial (PS) et licencié en droit, *« il faut attendre l'échéance de mai 2024. Il y aura alors une demande ou non de prolongation du compromis de la part du promoteur… »*.

Alternatives

Ces dernières années, de plus en plus de projets - petits ou grands, immobiliers surtout, mais aussi industriels, routiers ou commerciaux sont contestés par la population locale qui les trouve inadaptés, inutiles voire nuisibles. Dans cet esprit, *Celly C'est Nous !* a mis sur la brèche, le réseau *Occupons le Terrain*, qui réunit des collectifs et des associations voulant résister aux logiques de bétonnage à tout crin, de rendement à court terme et de domination des intérêts privés (Voir article *Plein Soleil* février 2024).

Celly C'est Nous ! a commencé à élaborer un projet alternatif à celui de *Mamm-Ut Invest*. *« Nous travaillons avec un groupement citoyen forestier, 'Robin di Bwès', et avec le milieu de la prise en charge de la personne handicapée adulte, 'Le Tcheslé', de Sainte-Ode,* explique Fabian Maziers. *Le collectif ne proposera pas de solution magique, mais œuvrera à respecter le citoyen, l'intérêt collectif et l'urgence climatique. Autant d'arguments auxquels il est vital d'accorder de l'importance »*.

Urgence juridique et décisionnelle

Ce projet d'aménagement de la butte du Celly est bel et bien sujet à polémique. Il soulève en tout cas le mécontentement et l'opposition des riverains proches ou lointains qui ne souhaitent pas être impactés négativement par des choix politiques qui les concernent et pour lesquels ils n'ont pourtant pas été associés ou pour lesquels l'enjeu de bien commun n'a pas été rencontré et est rejeté.

C'est la raison pour laquelle *Celly C'est Nous !* attend des prises de décisions qui tiendraient compte de la transition énergétique, des problèmes environnementaux et qui seraient juridiquement tenables et humainement acceptables par les autochtones.

Cathy Leyder